

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L. – D.U.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU : 04/PFU/163799  
DMS : CB/2043-0612/03/2005-132 PU  
N/réf. : AVL/ah/BXL-4.107/s439  
Annexe : 1 dossier comprenant 1 plan +  
5 compléments d'avis comprenant 1 plan et des photos annotées

Bruxelles, le 20 août 2008

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Tanneurs. Demande de permis unique pour le renouvellement de l'éclairage public (sur le tronçon situé entre les rues des Brigittines et du Chevreuil).  
**Avis conforme.**

En réponse à votre courrier du 16 mai 2008 sous référence, réceptionné le 22 mai dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 20 août 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **conforme favorable sous réserve.**

En vertu de l'article 177 § 2 du code bruxellois de l'aménagement du territoire, la CRMS, en sa séance du 11 juin 2008, avait sollicité le demandeur pour qu'il complète certains aspects de son dossier. Dans ce cadre, une réunion a eu lieu le 13 août dernier en présence du demandeur, de la D.M.S. et de la C.R.M.S. suite à quoi un plan modifié ainsi que des illustrations s'y rapportant ont été fournis à la Commission par courrier du 14 août dernier. Le projet amendé répond en grande partie aux remarques que la C.R.M.S. avait formulées dans son avis du mois de juin.

***La nouvelle proposition d'implantation des luminaires telle qu'elle figure sur le plan daté du 13/08/08, est acceptable dans la mesure où les points de fixation des consoles ne porteront pas atteinte aux façades classées et où le passage des câbles électriques sur celles-ci a été considérablement réduit par rapport au projet initial*** (voir également les photos fournies le 14/08/08).

Le luminaire n° 8 qui était initialement prévu à côté de l'entrée du Palais du Vin, a été déplacé vers l'autre côté de la rue, entre les numéros 51 et 53, de manière à éviter le passage de câbles sur cette façade. Sur celle des Archives de Bruxelles, le nombre de câbles a également été réduit au strict minimum. A cet endroit, ils seront en grande partie posés au-dessus des bandeaux, ce qui les rend invisibles depuis l'espace public, tandis que les parties visibles des câbles seront peintes dans la couleur de la façade.

En ce qui concerne les trous laissés suite à l'enlèvement des consoles existantes, il est proposé de les reboucher à l'aide d'un mortier et de les repeindre dans la couleur des façades. La C.R.M.S y

souscrit ***mais elle demande que le type de mortier soit déterminé en collaboration avec la D.M.S. (éviter le mortier de ciment). Moyennant cette réserve, la C.R.M.S. approuve donc le projet tel qu'il figure sur le plan modifié le 13/08/08.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERULST  
Président f.f.

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Ch. Brunko / Mme S. Valcke)  
Ville de Bruxelles / Département des Voiries – MM. Benhaddi et Truyens / Quai de la Voirie, 1 – 1000 Bruxelles